



"Pamiers, ville durable, un engagement collectif"

Le Développement Durable

● Le rapport de la commission Bruntland a défini :

En 1987 le Développement Durable comme officiellement intitulé **Notre avenir à tous** (Our Common Future), est une publication rédigée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies (ONU).
« **Un mode de développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** ».

Un tel développement doit prendre en compte 3 dimensions indissociables :

L'économie, L'environnement, Le Social



Comment respecter l'équilibre entre la préservation de l'environnement, le développement économique et les préoccupations sociales à l'échelle de notre ville et préparer ainsi l'avenir de nos futurs citoyens ?

Le Développement Durable est une préoccupation majeure et mondiale, prise en compte et intégrée à toute échelle de territoire : « **Agir local, penser global** » - **René DUBOS, premier sommet sur l'environnement, 1972.**

● Historique du développement durable à Pamiers

- . 1997 : Participation de la ville au réseau des villes durables de Midi-Pyrénées
- . 1999 : Premier diagnostic de territoire
- . 2000 : Adhésion à la charte d'Aalborg
- . 2003 : Première approbation d'un plan d'actions annuel
- . 2006 : Second diagnostic de territoire
- . 2007 : Reconnaissance de l'Agenda 21 par le Ministère du DD
- . 2010 : Installation d'un Conseil de Développement Durable, prolongation de la reconnaissance ministérielle
- . 2012 : Création du Conseil des jeunes
- . 2013 : Renouvellement de la reconnaissance Agenda 21 du Ministère et obtention du label « **Rubans du Développement Durable** »

